

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE PRÉSIDENT
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil d'Administration du 15 avril 2019.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Président par délibération n° 2014/05 du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 17 juillet 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil d'Administration les décisions prises par Mr le Président en vertu de ces délégations,

Le président informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil d'Administration prend note des décisions suivantes prises par le président depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration.

1- Décision du 11 octobre 2018 :

Acceptation d'un don de 142.00 € de EDENRED FRANCE suite à la quote part du montant des tickets restaurant perdus ou périmés revenant à la commune pour les œuvres sociales.

2- Décision du 14 novembre 2018 :

Acceptation d'un don de 100.00 € de M DUPUY Philippe sis à Alba la Romaine

3- Décision du 26 novembre 2018 :

Acceptation d'un don de 50.00 € de l'association Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs Rhône Coiron sis à Aubignas, suite au prêt de la salle polyvalente pour une réunion des J.A.

Fait à Alba La Romaine, le 15 avril 2019.

Le Président,
André VOLLE.

